

## COMMUNIQUE DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

### Tchad : Ouverture du procès en appel de Djeralar Miankeol

**Paris-Genève, 27 juillet 2015** – Condamné à deux ans de prison ferme pour « outrage à magistrat », le procès en appel de M. Djeralar Miankeol s'ouvre le 28 juillet 2015 devant la Cour d'appel de Moundou. Alors qu'il se trouve toujours dans un état de santé précaire, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme dénonce vivement le harcèlement judiciaire dont il est la cible et appelle les autorités tchadiennes à procéder à sa libération immédiate et inconditionnelle.

Condamné le 7 juillet 2015, à deux ans de prison ferme et 100 000 FCFA d'amende (environ 152 Euros), M. **Djeralar Miankeol** est détenu depuis le 15 juin 2015 pour avoir exprimé pacifiquement son opinion sur le système judiciaire du pays. M. Miankeol est responsable de l'association Ngaoubourandi, organisation qui s'oppose à l'accaparement de terres et travaille sur les questions relatives à la production pétrolière.

**« La menace supplémentaire que fait peser son harcèlement judiciaire sur l'état de santé de Djeralar Miankeol n'est pas acceptable. Les autorités tchadiennes doivent abandonner toutes les poursuites à son encontre de manière immédiate et inconditionnelle »**, a déclaré Karim Lahidji, président de la FIDH.

Le 24 juillet 2015, après de multiples interventions, M. Miankeol, qui se trouve dans un état de santé très préoccupant depuis le début de sa détention, a été transféré à l'hôpital pour recevoir les soins nécessaires. Jusqu'alors les autorités pénitentiaires avaient toujours ignoré les recommandations des médecins ayant pu rendre visite à M. Miankeol en détention et qui préconisaient son hospitalisation immédiate et prolongée.

**« Les défenseurs des droits à la terre comme Djeralar Miankeol sont particulièrement menacés parce que les droits qu'ils défendent remettent en cause certains intérêts de l'État ou d'acteurs économiques et financiers puissants. A minima, l'Etat doit garantir un espace inviolable afin de préserver l'espace d'action des défenseurs des droits à la terre »**, a ajouté Gerald Staberock, secrétaire général de l'OMCT.

Éleveurs et agriculteurs s'opposent sur la question des terres depuis plus d'une trentaine d'années au sud du Tchad. Après la découverte de ressources pétrolières dans la région, de nombreuses familles ont été chassées de leurs terres. Djeralar Miankeol lutte contre ces expropriations et l'accaparement des terres par certains éleveurs et commerçants tchadiens. C'est après avoir donné une interview, le 7 juin 2015 à la radio *FM Liberté* et dans laquelle il dénonçait la corruption des magistrats, notamment dans des affaires liées à ces problématiques que M. Miankeol a été accusé d'outrage à magistrats.

**« Alors que l'espace de la société civile se rétrécit dans un contexte marqué par l'approche des élections et la lutte contre le terrorisme, la situation précaire des défenseurs des droits humains au Tchad requiert l'attention la plus accrue de la part de l'ensemble de la communauté internationale »**, ont conclu Karim Lahidji et Gerald Staberock.

*L'Observatoire, programme de la FIDH et de l'OMCT, a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible.*

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**FIDH: Arthur Manet / Lucie Kroening: + 33 1 43 55 25 18**

**OMCT: Miguel Martín Zumalacárregui: +41 22 809 49 24**